



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 134 et 108 de l'ordre du jour

Budget-programme de 2024

**Lutte contre l'utilisation des technologies
de l'information et des communications à des fins
criminelles**

Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

**Incidences sur le budget-programme du projet de décision
[A/78/L.46](#)**

**Quarante-huitième rapport du Comité consultatif pour les
questions administratives et budgétaires sur le budget-programme
de 2024**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de décision [A/78/L.46](#) sur le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles ([A/C.5/78/31](#)), présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. À cette occasion, il a reçu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements de la part des représentants du Secrétaire général, avant de recevoir des réponses écrites le 11 mars 2024.

2. Il est indiqué dans l'état présenté par le Secrétaire général que, dans le projet de décision [A/78/L.46](#), l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions [74/247](#) du 27 décembre 2019 et [75/282](#) du 26 mai 2021, et prenant note de la décision du Comité spécial de reprendre ses travaux à une date ultérieure en vue de les achever et de lui présenter le projet de convention à sa soixante-dix-huitième session, a décidé que le Comité spécial tiendrait à New York, le plus tôt possible pour qu'il puisse s'acquitter



de son mandat, une reprise de la session de clôture d'une durée maximale de 10 jours, et prié le Secrétaire général de fournir l'appui et les services nécessaires à cette fin.

II. Ressources nécessaires

3. Il est indiqué dans l'état présenté par le Secrétaire général que le mandat énoncé dans le projet de décision [A/78/L.46](#) signifie que des produits et des activités devraient être ajoutés aux plans-programmes ci-après du budget-programme de 2024 : a) programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [[A/78/6 \(Sect. 2\)](#)] ; b) programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) [[A/78/6 \(Sect. 16\)](#)] ; c) programme 24 (Communication globale) [[A/78/6 \(Sect. 28\)](#)] ; d) programme 25 (Services de gestion et d'appui) [[A/78/6 \(Sect. 29C\)](#)] ([A/C.5/78/31](#), par. 2).

4. On trouve dans le tableau 1 de l'état présenté par le Secrétaire général des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence pour la tenue à New York de la reprise de la session de clôture, d'une durée maximale de 10 jours, comme suit : a) Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (339 000 dollars) : services de documentation (180 000 dollars) et services d'interprétation (159 000 dollars) ; b) Bureau de l'informatique et des communications (28 900 dollars) : services informatiques.

5. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concerne l'estimation des incidences sur le budget-programme au titre des services de documentation et d'interprétation, les hypothèses retenues par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences lors de l'établissement du plan d'ensemble pouvaient différer du coût réel des services fournis par le Département. Lorsqu'il établissait les prévisions de dépenses, le Département appliquait un coût standard théorique, tandis que les dépenses réelles correspondaient au coût des services de documentation et d'interprétation fournis par le personnel linguistique avant les réunions (documents d'avant-session) et, sur place, pendant les réunions (interprétation). Toutefois, étant donné que le nombre de professionnels des langues des services de documentation et d'interprétation affectés à telle ou telle réunion était déterminé seulement à l'approche de ladite réunion, le coût réel des services fournis pouvait être inférieur aux prévisions. Comme suite à ses questions, le Comité a reçu des informations supplémentaires sur le budget et les dépenses afférents aux travaux du Comité spécial en 2024 (voir annexe). **Le Comité consultatif considère que les futurs états des incidences sur le budget-programme devraient comprendre une ventilation détaillée du budget et des dépenses par chapitre et par année, de sorte que le Comité puisse y trouver les informations lui permettant d'examiner les propositions en détail.**

6. On trouve dans le tableau 2 de l'état présenté par le Secrétaire général des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence pour la tenue à New York de la reprise de la session de clôture, d'une durée maximale de 10 jours, comme suit : 450 600 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), dont 395 300 dollars pour les autres dépenses de personnel : personnel temporaire (autre que pour les réunions) et heures supplémentaires, 5 400 dollars pour les services contractuels et 49 900 dollars pour les voyages.

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concerne les ressources supplémentaires à prévoir au chapitre 16 pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), le personnel en question était actuellement disponible jusqu'en juin 2024. Toutefois, compte tenu de la décision d'organiser une

reprise de la session de clôture, il est demandé de proroger pour une durée de six mois les contrats du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de juillet à décembre 2024, afin de permettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'organiser les réunions de la reprise de la session et d'en assurer le service, et, le cas échéant, d'achever les travaux résiduels du Comité spécial à l'issue de la reprise de la session.

8. En ce qui concerne les ressources supplémentaires à prévoir au chapitre 16 pour les voyages, il est indiqué dans l'état présenté par le Secrétaire général que ces ressources devraient permettre de financer les voyages de cinq membres du personnel, de Vienne à New York, dans le cadre d'une session de deux semaines pour la reprise de la session de clôture mentionnée dans le projet de décision [A/C.5/78/31, par. 3 b)]. Ayant demandé des précisions, il a été répondu au Comité que les membres du personnel s'investiraient dans différents aspects du travail du Comité spécial, notamment pour assurer le service de toutes ses réunions plénières, des réunions informelles à participation non limitée, des réunions du Bureau et des réunions du groupe de concordance.

9. En ce qui concerne les ressources supplémentaires qu'il faudrait prévoir au chapitre 28 pour les services contractuels (5 900 dollars), un montant de 34 600 dollars au titre des services de diffusion sur le Web qui devrait être inscrit dans les futurs états des incidences sur le budget-programme pour le chapitre 28 (Communication globale) a été pris en compte sur la base des tendances observées au cours des exercices précédents [voir A/78/6 (Sect. 28), par. 28.67 b)]. Sur ce montant, 15 700 dollars ont été utilisés comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session (A/78/550), en particulier pour la résolution 77/335, et ainsi qu'il est présenté dans le document A/C.5/78/17 concernant le projet de résolution A/C.1/78/L.55. Il reste donc une somme de 18 900 dollars, qui couvrirait les dépenses supplémentaires prévues au chapitre 28. Le Comité note qu'à cet égard, aucune ressource supplémentaire n'est demandée au chapitre 28.

10. On trouve dans le tableau 3 de l'état présenté par le Secrétaire général une analyse des ressources supplémentaires à prévoir, dont le montant de 906 100 dollars se répartit comme suit : a) 339 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ; b) 450 600 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) ; c) 28 900 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) ; d) 87 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel).

11. Il est indiqué dans l'état du Secrétaire général qu'aucune ressource n'est prévue dans le budget-programme de 2024 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de décision et qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du budget-programme de 2024 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2024 (A/C.5/78/31, par. 11).

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les états d'incidence sur le budget-programme se fondaient sur les analyses, effectuées au cas par cas par les départements concernés, de la charge de travail courante et attendue, selon les informations disponibles au moment de l'établissement du document. Il a également été informé des dépenses engagées par le Comité spécial au titre des chapitres 2, 16 et 28 des budgets-programmes de 2022 à 2024. Il ressort de ces informations une sous-utilisation des crédits au titre du chapitre 2 pour les exercices 2022 et 2023. Le Comité a été informé que la sous-utilisation des crédits était en

grande partie liée à des facteurs tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a entraîné le report ou l'annulation de réunions et des services connexes, la situation de trésorerie de l'Organisation et la réduction des crédits alloués à l'assistance linguistique temporaire. Toutefois, compte tenu de la forte utilisation actuelle des services de conférence par les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier et du volume mensuel de la documentation destinée aux organes délibérants traitée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en janvier et février dans les quatre centres de conférence, ainsi que de la charge de travail prévue au cours du premier semestre 2024, il a été déterminé qu'il ne serait pas possible de couvrir les besoins liés à la session additionnelle demandée par le Comité spécial selon les dispositions de la décision [A/78/L.46](#).

III. Conclusion

13. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées aux paragraphes 12 à 14 de l'état présenté par le Secrétaire général. **Sous réserve des observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que l'adoption du projet de décision [A/78/L.46](#) entraînerait des dépenses supplémentaires qui seraient réparties comme suit dans le projet de budget-programme pour 2024 :**

a) Un montant de 818 500 dollars aux chapitres ci-après du budget-programme de 2024, soit : a) 339 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ; b) 450 600 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) ; c) 28 900 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications). Le montant total de 818 500 dollars devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits supplémentaires pour 2024 par l'Assemblée générale ;

b) Un montant de 87 600 au chapitre 36 (Contributions du personnel), pour lequel l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires pour 2024, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024.

Annexe

Informations sur le budget et les dépenses de 2024 afférents aux travaux du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

(En dollars des États-Unis)

Description		Budget	Description	Dépenses au 11 mars 2024
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)				
Documentation	Avant-session : 6 documents x 10 700 mots	216 600	Avant-session : 6 documents x 10 700 mots	120 330
	Après-session : 4 documents x 10 700 mots	144 400	Après-session : 4 documents x 10 700 mots	(compris dans le montant ci-dessus)
Services d'interprétation	20 réunions	156 000	20 réunions	159 000
Total partiel [Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)]		517 000		279 330
Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 P-4, 1 P-2 et 1 G(AC) à Vienne, 1 P-3 et 1 G(AC) à New York (janv.-juin)	329 000	1 P-4, 1 P-2 et 1 G(AC) à Vienne, 1 P-3 et 1 G(AC) à New York (janv.-févr.)	121 663
Heures supplémentaires	200 heures	8 800	146,5 heures	8 100
Voyages du personnel	5 membres du personnel pendant 5 jours, de Vienne à New York ; 3 membres du personnel pendant 2 jours, de Vienne à New York	65 800	5 membres du personnel pendant 5 jours, de Vienne à New York ; 3 membres du personnel pendant 2 jours, de Vienne à New York	63 916
Services contractuels	Services d'assistance informatique pour les postes de travail ; licences Microsoft Office365	4 000	Services d'assistance informatique pour les postes de travail ; licences Microsoft Office365 ; 1 vacataire chargé d'appuyer les travaux du Comité spécial	9 676
Total partiel [Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)]		407 600		203 355
Chapitre 28 (Communication globale)				
Services contractuels : services de diffusion sur le Web	Session de 10 jours, à raison de 2 réunions par jour	8 100	Session de 10 jours, à raison de 2 réunions par jour	5 920
Total partiel [Chapitre 28 (Communication globale)]		8 100		5 920
Total		932 700		488 605

Abréviation : G(AC) = agents des services généraux (Autres classes).